



FLASH INFO

mars 2023

Mairie de Saint-Martin-aux-Bois:

Tél : 03 44 51 03 55

Site Internet : <https://saintmartinauxbois.fr>

Courriel : saint-martin60@wanadoo.fr

Informations pratiques

EN CAS D'URGENCE :

- **POMPIERS DE Maignelay** le 03.44.51.54.30 ou 18, **S.A.M.U.** le 15
- **GENDARMERIE DE Maignelay** le 03.44.51.55.17 ou 17
- **CENTRE ANTI-POISON 24h/24h** le 0800 59 59 59 (n° vert gratuit)
- **MÉDECINS** : Pour connaître le médecin de garde le week-end et les jours fériés, vous pouvez téléphoner à votre médecin traitant, un répondeur vous donnera toutes les indications.
- **PHARMACIENS** : Pour connaître la pharmacie de garde les dimanches et jours fériés : tel : 3237 (0.34€/mn depuis un fixe).

Nouvelle obligation déclarative pour les propriétaires

Tous les propriétaires sont soumis à une nouvelle obligation déclarative en 2023. À partir du 1^{er} janvier et jusqu'au 30 juin 2023 inclus, tous les propriétaires de biens immobiliers à usage d'habitation, particuliers et entreprises, doivent déclarer l'occupation de leurs logements.

Pour ce faire, connectez-vous à votre espace personnel ou professionnel sur le site impots.gouv.fr avec votre numéro fiscal et votre mot de passe et allez dans l'onglet « Biens immobiliers » pour effectuer pour chacun de vos biens une déclaration d'occupation (résidence principale, résidence secondaire, local loué, local occupé à titre gratuit, local vacant) et de loyer mensuel (facultatif).

Déclaration de détention d'oiseaux

Dans le cadre de la détection d'un foyer de maladie aviaire, vous devez déclarer à la mairie les d'oiseaux que vous détenez (espèces, nombre). Vous trouverez le formulaire sur le site de la commune : <https://www.saintmartinauxbois.fr/wp-content/uploads/declaration-oiseaux.pdf>

Nouveaux horaires d'ouverture de la mairie

Le secrétariat de mairie est ouvert au public :

- le mardi de 14 h 00 à 18 h 00
- le mercredi de 10 h 00 à 13 h 00
- le vendredi de 14 h 00 à 18 h 00

Monsieur le Maire reçoit sur rendez-vous

Tél : 06 82 71 87 60

Recensement

Les jeunes gens et jeunes filles doivent se faire recenser dès leur 16^{ème} anniversaire. Se présenter au secrétariat de la mairie avec le Livret de Famille.

Gestion des déchets



Déchets verts Collecte 2023

du **mercredi 5 avril**
au **mercredi 25 octobre**

Les jours de collecte restent inchangés
Plus de renseignements sur www.plateaupicard.fr

Pour vous débarrasser de vos déchets verts toute l'année,
pensez au **compostage** ou à la déchetterie.
Le dépôt y est gratuit pour les particuliers.



Horaires des déchetteries de mars à octobre

LUNDI	Maignelay, La Neuville Roy	-	14h-18h
MARDI	Maignelay	9h-12h-	14h-18h
MERCREDI	Maignelay, La Neuville Roy	-	14h-18h
JEUDI	Maignelay	-	14h-18h
VENDREDI	Maignelay, La Neuville Roy	8h-12h- 9h-12h	14h-18h 14h-18h
SAMEDI	Maignelay, La Neuville Roy	9h-12h 8h-12h	14h-18h 14h-18h

Médiévales

Les Médiévales 2023 auront lieu les 9 et 10 septembre. Nous comptons sur votre engagement pour que cette nouvelle édition soit une réussite comme les précédentes.

Vous êtes conviés à la réunion d'information préparatoire qui aura lieu **le samedi 22 avril** à 10 heures à la salle communale.

Estivales

A partir du 2 juillet, reprise des Estivales, les dimanches après-midi de juillet et d'août pendant lesquels l'association Stalles de Picardie propose bénévolement des animations et visites de l'église abbatiale afin de mieux faire connaître ce joyau de l'architecture picarde du XIII^e siècle.

Deux manifestations en juin à Saint-Martin-aux-Bois



Sprinter Club
ROCHY CONDÉ **COURSES CYCLISTES**
ufolep
4
JUN
DIMANCHE
ST-MARTIN-AUX-BOIS
DÉPART / ARRIVÉE RUE DU MOULIN FLAMANT
CAT. 2 & 4 & FÉM.: 13H30 - CAT. 1 & 3: 15H30
CIRCUIT DE 4KM700
ST MARTIN - RUE DE L'ABBAYE - MONTGÉRAIN
RUE DE ST MARTIN - RUE DE MENEVILLERS - DJ52 - RUE DU MOULIN FLAMANT

Logos: BMW, MINI, SAINT-MERRI BEAUVAIS, BRZEZINSKI sté, I.D.O. Isolation De l'Oise, DIM expert, EURODEM, VÉLO, oise LE DÉPARTEMENT



EN CONCERT

Abbatiale de Saint-Martin-aux-Bois

Chorale
de l'école de musique de
St Just et du Plateau Picard

Sous la direction de Jean Michel GUERNIOU



SAM 10 Juin - 20 H - ENTRÉE LIBRE

Culture et patrimoine

Le samedi 18 mars s'est tenue l'assemblée générale de l'association Stalles de Picardie. Une trentaine de personnes y assistait dont des représentants d'associations historiques voisines. Après avoir dressé les bilans moral et financier de l'année écoulée qui a vu un nombre record de visiteurs découvrir ou redécouvrir notre magnifique église abbatiale, la présidente Kristiane Lemé-Hébuterne a abordé les actions de l'association pour 2023 :

- Reprise des Estivales le dimanche 2 juillet. L'exposition photographique « Le langage des stalles » sera présentée ce jour-là.
- Comme chaque année des bénévoles de l'association seront à la disposition des visiteurs les dimanches après-midi en juillet et en août pour assurer des visites guidées.
- Prêt de l'exposition photo sur les stalles : plusieurs lieux ont déjà réservé pour la recevoir.
- Participation de l'association au financement de la sécurisation de la statue de la Vierge à l'Enfant, volée en 1960 et qui devrait retrouver sa place dans quelques mois.

Le sujet de l'envahissement de notre territoire par les usines éoliennes a été évoqué. Les préfets de l'Oise et de la Somme viennent de rendre un avis défavorable aux projets du Frestoy-Vaux, s'appuyant sur la préservation du Site Patrimonial Remarquable qu'est notre abbaye du XIIIe siècle, dont l'environnement est en principe protégé dans un rayon de 10 km. La vigilance reste de mise face à l'énorme pression exercée dans notre secteur par les promoteurs.

Puis le groupe s'est dirigé vers l'abbatiale en faisant, sur proposition de Philippe Stoeckel, une halte dans la salle voûtée du Galata.

Les adhérents ont ensuite pu admirer l'exposition présentée pour l'occasion et acquérir, pour ceux qui le souhaitaient, les derniers ouvrages publiés.

